

**OBJET : frais de déplacement des PE**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons consulté attentivement votre circulaire n°15 du 7 février 2014 portant sur les remboursements de frais de déplacement des collègues enseignants.

Nous avons particulièrement été attentifs aux exemples que vous donnez pour vérifier la réelle possibilité des collègues à utiliser les transports en commun pour se rendre sur des formations auxquelles ils sont convoqués.

Prenons l'exemple de la ligne 15 du réseau départemental que vous citez. Ses horaires sont en pièce jointe. Certaines animations pédagogiques sur la circonscription de Brioude auront lieu le mardi soir de 17h30 à 19h30 ; d'autres le mercredi de 13h45 à 17h45. Un collègue de l'école de Cohade ne peut utiliser le réseau de transport en commun à ces horaires-là puisqu'il n'existe pas. Confirmez-nous qu'il a alors pleinement droit à des frais de déplacement en l'absence de titre de transport public.

Autre exemple sur St Maurice de Lignon avec la ligne 30 du réseau départemental (nous la mettons aussi en pièce jointe). Si les collègues sont convoqués sur une animation pédagogique à Monistrol le soir, ils peuvent prendre le transport public pour y aller mais il n'y a plus de bus retour après 17h55 pour revenir à St Maurice de Lignon. Là encore, nous demandons que leurs frais de déplacement soient pris en charge même en l'absence de titre de transport public.

Les exemples de la sorte sont nombreux. Il nous semble que, vu l'état du réseau de transports en commun sur notre département, il n'est pas raisonnablement possible de l'utiliser pour se rendre aux diverses convocations de l'administration. Il ne nous semble par ailleurs pas opportun d'utiliser le temps des agents administratifs à la vérification d'horaires possibles pour tel ou tel déplacement.

En conséquence, nous vous demandons tout simplement d'annuler votre circulaire n°15 de février 2014 afin que chaque enseignant puisse avoir droit au remboursement des frais de déplacement qu'il effectue pour répondre à une convocation de l'administration.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, nos sincères salutations.



Didier FABRE  
Secrétaire départemental SE-UNSA